



N° A2026_07_19

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
RESTRICTION DE CIRCULATION
SENTIERS DU BOIS NOIR

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Le maire de la commune de L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes) ;

Vu Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6-1 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.511-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la tranquillité publique sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'un incendie est en cours dans le secteur du bois noir à L'Argentière-La Bessée ;

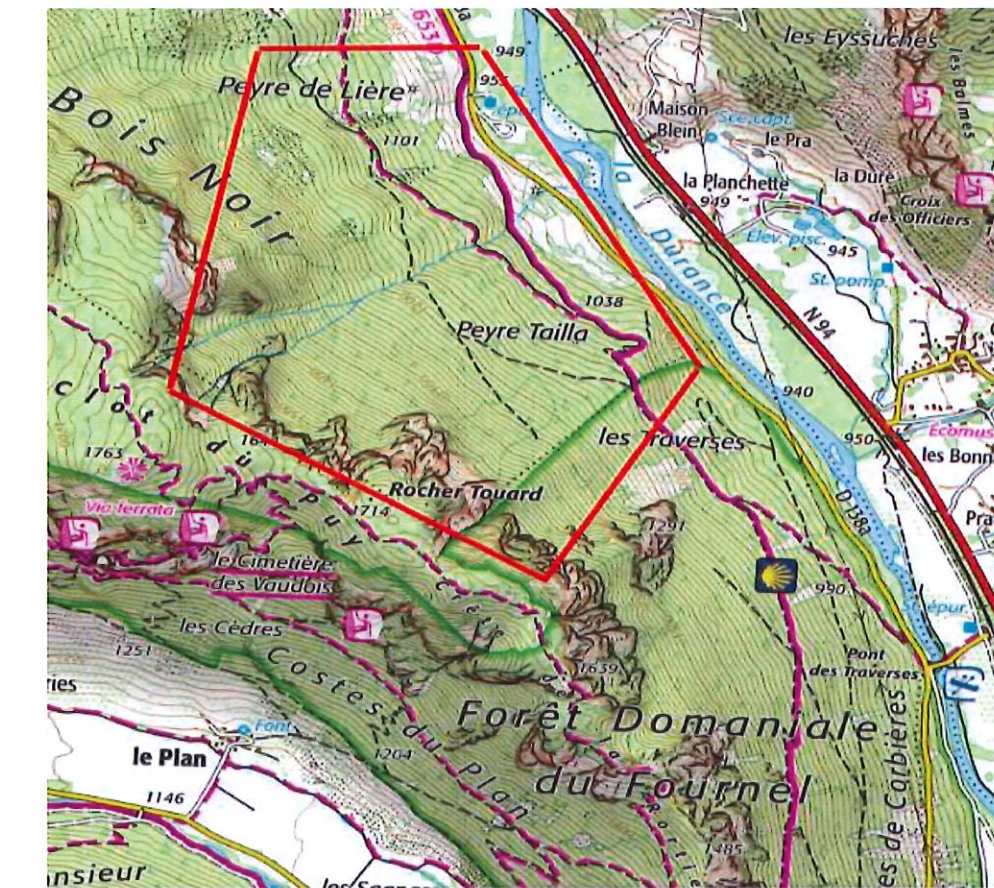
Considérant que cet incendie rend les sentiers dangereux pour les usagers ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes et de prévenir les accidents ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

À compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, les sentiers et le secteur du Bois Noir à L'Argentière-La Bessée sont fermés à toute circulation. Voir plan ci-dessous.



ARTICLE 2 :

Une signalisation mentionnant l'interdiction sera mise en place au niveau des premiers accès du secteur.

ARTICLE 3 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie : <https://ville-argentiere.fr>

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins
- Monsieur le Policier Municipal de la commune de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune de L'Argentière-La Bessée

Fait à L'Argentière-La Bessée, le 20 juillet 2026.

 **Le maire,
Rémi ROUX**

